

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le - 1 FEV. 2011

La ministre

à

Liste des destinataires *in fine*

Nos réf. : SG05799

Affaire suivie par : Philippe CLERGEOT  
philippe.clergeot@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 64 43 - Fax : 01 40 81 70 69

**Objet** : Gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : mise en place d'une démarche d'analyse stratégique

Les perspectives budgétaires pour les années 2011 à 2013 étant désormais connues, le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a engagé une démarche de GPRH pour concilier les besoins en ressources humaines des politiques publiques dont il a la responsabilité et la réduction de ses effectifs. Il conduit cette démarche en prenant en compte les attentes de ses agents.

S'agissant des besoins, le MEDDTL doit développer des politiques prioritaires comme celles liées notamment au développement durable et à la prévention des risques. Il doit être en capacité de pourvoir de nouveaux postes de travail exigeant des compétences spécifiques. Dans le même temps, et pour l'ensemble de ses politiques, les nombreux départs à la retraite liés au « choc démographique » peuvent fragiliser les services avec un risque non négligeable de perte de compétences.

S'agissant de la réduction des effectifs, les mesures de la révision générale des politiques publiques fixent des objectifs pour le ministère en cohérence avec le schéma d'emplois. Ces économies d'emplois impliquent des changements touchant à la mise en œuvre des actions du ministère qui concernent ses services mais aussi les directions départementales interministérielles.

Les enjeux du ministère en matière de gestion des ressources humaines sont donc les suivants :

Pour ce qui concerne les postes de travail :

- Pourvoir les nouveaux postes qui ont été créés et qui correspondent aux politiques que le ministère entend développer ou renforcer ;
- pour les postes de travail déjà pourvus, remplacer un nombre important d'agents partant à la retraite ;
- supprimer des postes de travail dans le cadre des mesures RGPP et redéployer les agents sur les postes libérés par les départs à retraite ou sur les nouveaux postes.

Présent  
pour  
l'avenir

Pour ce qui concerne les compétences :

- développer les nouvelles compétences spécifiques liées aux missions en développement ;
- mettre en place une transmission des savoir-faire pour éviter toute rupture qui peut concerner tous les domaines d'activité du ministère y compris, par exemple, le secteur des routes ;
- adapter l'offre de formation pour accompagner les agents dans leurs mobilités.

L'importance de ces enjeux pour le ministère exige la transformation de sa gestion des ressources humaines. A cette fin, le ministère a décidé d'élaborer un plan de GPRH, dans le cadre d'une démarche d'analyse stratégique conduite en mode projet intitulée « Perspectives RH 2013 ». Cette démarche est la déclinaison ministérielle du projet « Transformation RH » initié en 2008 par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME). Le ministère a en effet souhaité inscrire son action dans l'interministérialité pour utiliser toutes les possibilités qu'offre aujourd'hui la mobilité interministérielle voire inter-fonction publique.

Le projet Perspectives RH 2013 est structuré autour des trois principes suivants :

- le partage entre les niveaux national (responsables de programme et secrétariat général), régional et départemental des objectifs, des contraintes mais aussi du plan d'actions ;
- la responsabilisation du niveau régional (le DREAL sous la responsabilité du Préfet de région) dans le pilotage déconcentré de la démarche. Cette application du principe de subsidiarité est essentiel pour s'assurer de la pertinence et de l'acceptabilité des actions proposées dans le cadre du projet ;
- l'harmonisation de la méthode pour assurer une cohérence et une consolidation nationale et permettre de prendre au niveau national les bonnes décisions de GRH.

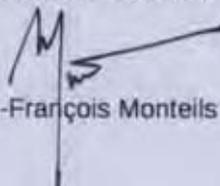
Sur la base de ces principes, le projet vise à :

- formaliser les hypothèses d'évolution des postes et des emplois-types en tenant compte des observations et des propositions des services déconcentrés, il s'agit de déterminer la « cible » du plan de GPRH.
- projeter les évolutions des effectifs en tenant compte notamment des départs à la retraite ;
- identifier les postes à pourvoir et les besoins en redéploiements ;
- Identifier avec les services déconcentrés les leviers RH à mettre en place ou à faire évoluer pour accompagner au mieux les mobilités ;
- Identifier les possibilités de mobilités interministérielles.

Compte tenu de l'application dans la démarche du principe de subsidiarité, le projet repose sur l'élaboration de plan régionaux de GPRH ministériels. Comme le ministère s'y était engagé, ces plans régionaux doivent permettre de participer aux travaux de construction du volet « appui à la mobilité » du plan interministériel qui sera réalisé avec les plate-formes régionales d'appui interministériel de GRH. Ces plans régionaux permettront, dans le cadre d'une démarche itérative, de mettre à jour le plan national de GPRH dont les conclusions seront utilisées lors des conférences de GPRH avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Je vous remercie de votre appui et de votre contribution dans la mise en œuvre de cette démarche stratégique pour les politiques conduites par le MEDDTL.

Pour la ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Jean-François Monteils

## Liste des destinataires

**Monsieur le Vice-Président du conseil général de l'environnement et du développement durable**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, directeurs et chefs de service d'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

**Madame et messieurs les Préfets de région :**

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France
- Direction inter-régionale de la mer
- Centre d'études techniques de l'équipement
- Service de la navigation

**Mesdames et messieurs les Préfets de département :**

- Direction départementale des territoires
- Direction départementale des territoires et de la mer
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

**Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

**Monsieur l'inspecteur général du travail et du transport**

**Monsieur le directeur de l'institut de formation de l'environnement**